

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2015

AVIS

DES COMMISSIONS

DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SUR

LE BILAN D'ACTIVITÉS ET LE COMPTE ADMINISTRATIF

DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2014

« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

La Commission prend acte du Bilan d'activités et du Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 pour les secteurs relevant de ses champs de compétences, à savoir les Affaires générales et financières (Budget et Finances, Ressources Humaines, Patrimoine immobilier), les programmes européens, les relations internationales et la coopération régionale.

Au préalable, elle souligne avoir fortement apprécié la présentation générale introductive figurant aux Bilans d'activités 2010 et 2011, permettant, de manière synthétique, d'avoir une vision d'ensemble des interventions marquantes de la collectivité régionale¹.

La Commission rappelle que le CESER avait proposé, dans un souci de cohérence, l'adoption d'une présentation harmonisée pour l'ensemble des rapports sectoriels des documents budgétaires. Aussi, relève-t-elle des avancées notables en la matière, notamment par l'élaboration de fiches programmes reprenant par secteur, les axes stratégiques, actions réalisées et indicateurs de réalisations (financières et physiques) et de résultats (quantitatifs et qualitatifs).

Cependant, des éléments chiffrés de comparaison rétrospectifs permettraient une meilleure appréciation des évolutions budgétaires¹. De même, elle souhaite que pour les futurs documents budgétaires, des indicateurs d'objectifs prospectifs puissent être mis en place.

Une telle présentation est de nature à faciliter les évaluations à réaliser par la Collectivité. Au regard du principe de bonne gouvernance, la pratique évaluative doit se généraliser à l'ensemble des politiques menées sur notre territoire².

I. SECTEUR « BUDGET ET FINANCES »

Les recettes réalisées s'élèvent globalement à 974,2 M€, soit un taux de réalisation de 98,1 % (1 152,3 M€ en prévisions), ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 2013 (945,471 M€).

Les dépenses totales mandatées se chiffrent à 945,4 M€, soit un taux de réalisation de 82 % (1 152,3 M€ en prévisions), en augmentation de 22,4 % par rapport à 2013 (940,306 M€).

Pour la section de fonctionnement :

- Recettes : 558,3 M€ (BP³ 548,2 M€), soit un taux de réalisation de 101,8 % (+ 6,9 % par rapport à 2013).
- Dépenses : 394,5 M€ (BP 400,7 M€), soit un taux de réalisation de 98,4 % (+ 5,8 % par rapport à 2013).

Pour la section d'investissement :

- Recettes : 415,8 M€ (BP 604,1 M€), soit un taux de réalisation de 68 % (- 1,7 % par rapport à 2013).

¹ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2010 - Assemblée plénière du 28 juin 2011.

² Contribution du C.E.S.R. "Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens" - Assemblée plénière du 4 mars 2010.

³ Budget Primitif.

- Dépenses : 550,9 M€ (BP 751,6 M€), soit un taux de réalisation de 74,7 % (+ 37,8 % par rapport à 2013).

À l'examen du Compte administratif 2014, malgré une baisse importante des dotations de l'État (-17,3 %), dont 2,3 M€ de DGF⁴ forfaitaire, la Commission note avec satisfaction l'évolution favorable des principaux indicateurs financiers :

- **Un résultat de l'exercice excédentaire** : 34,37 M€.
- **Un niveau d'épargne brute élevé⁵** : 163,9 M€⁶.
- **Un taux d'épargne intéressant** : 29,4 % (supérieur à celui de la moyenne des Régions françaises de 23,1 %).
- **Une capacité de désendettement⁷ dynamique** : entre 2 et 2,1 années, en sensible amélioration⁸ et en adéquation avec la trajectoire d'équilibre⁹.

La Commission note que les interventions de la Collectivité pour 2014 se sont inscrites dans la continuité des budgets antérieurs, en conformité avec sa stratégie financière. Dans ce cadre, elle rappelle la volonté du Conseil régional de maintenir un haut niveau d'autofinancement des investissements, avant tout appel à l'emprunt. Les dépenses d'investissement ont été maintenues à un haut niveau, permettant le financement prévisionnel de la Nouvelle Route du Littoral et le soutien à la commande publique.

La Commission rappelle qu'elle avait incité la Collectivité à poursuivre son désendettement, pour que les économies réalisées puissent servir au financement des investissements programmés et/ou à programmer¹⁰. Leur réalisation à long terme devant contribuer à soutenir l'économie locale et donc la création d'activités et d'emplois. Elle invite, une nouvelle fois, le Conseil régional à s'assurer des retombées en la matière et à les mesurer, dans le cadre de ses évaluations¹¹ (cf. supra).

Si la Commission s'était réjouie, lors de l'examen des Orientations budgétaires 2014, d'être destinataire de la PPI¹² et de la trajectoire d'équilibre à l'horizon 2021, elle avait souhaité être tenue informée de toute actualisation des données¹³.

Elle rappelle que ces documents d'analyse rétrospective et prospective sont essentiels à la

⁴ Dotation Globale de Fonctionnement.

⁵ L'épargne brute est constituée du surplus de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement, destinée à participer au financement des dépenses d'investissement.

⁶ En référence à la trajectoire d'équilibre présentée en 2012 : épargne brute, tranche 2014 de 160,3 M€. Cf. Tableau comparatif des principaux indicateurs de la tranche 2014 de la trajectoire d'équilibre de 2012 et ceux du Compte administratif 2014 – page 8 du Rapport d'Assemblée plénière du Conseil régional sur le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014.

⁷ Afin d'apprécier le niveau d'endettement d'une collectivité, le ratio communément utilisé est la capacité de désendettement qui consiste à rapporter la dette au niveau d'épargne brute dégagé.

⁸ En 2013 : 2,1 années - En 2009 : 3,5 années.

⁹ À titre comparatif, le ratio moyen d'endettement des Régions françaises est de 3,8 années d'épargne brute et celui des Régions d'Outre-mer, de 3,1 années.

¹⁰ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 14 juin 2013.

¹¹ Avis des Commissions du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

¹² Programmation Pluriannuelle des Investissements.

¹³ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

compréhension des évolutions budgétaires et à la bonne appréciation de la faisabilité financière dans le temps des interventions de la Collectivité (lisibilité à court, moyen et long termes).

Sachant qu'une actualisation¹⁴, au regard des éléments nouveaux (contribution au redressement des comptes publics et perspectives d'évolution des recettes fiscales) impactant les finances régionales, a été réalisée, la Commission réitère sa demande de communication de la trajectoire d'équilibre actualisée¹⁵.

Si la Commission salue la décision de ne procéder à aucune augmentation des taux de fiscalité locale indirecte, dans un contexte contraint et incertain, elle renouvelle sa demande de vigilance afin que le recours à l'emprunt n'ait pas pour conséquence de peser sur la capacité financière des ménages¹⁰.

Par ailleurs, elle rappelle que l'établissement de deux budgets indépendants, l'un pour la gestion du FEDER¹⁶ et l'autre pour INTERREG V, sera de nature à donner une plus grande lisibilité de la gestion, du suivi et de l'évaluation des fonds utilisés, et à améliorer leur appréciation.

Dans ce cadre, il conviendra de rechercher l'articulation des diverses sources de financement, la coordination des différents niveaux d'intervention et donc, in fine, la cohérence de l'ensemble des politiques locales, régionales, nationales et européennes à l'échelle du territoire. Les Commissions¹⁷ du CESER avaient insisté sur l'attention particulière à accorder au mode de gouvernance concernant l'exercice de la compétence d'Autorité de gestion, au regard des responsabilités financières qui en découlent devant l'Union européenne.

II. SECTEUR « RESSOURCES HUMAINES »

La Commission souligne que la réalisation d'un rapport sectoriel pour les Ressources Humaines répond à ses demandes.

Le Bilan d'activités fait état d'un effectif total de 2 293 agents¹⁸. Des moyens supplémentaires ont été déployés¹⁹ pour la gestion du programme FEDER, auxquels s'ajoutera le transfert progressif de personnels de l'État²⁰ pour un total, à terme, estimé entre 65 et 80 personnes. Dans ce cadre, la Commission note qu'un redéploiement, sur la base du volontariat, a concerné 23 agents du Conseil régional. Elle l'encourage à privilégier une telle procédure, favorisant la mobilité interne.

La Commission tient à souligner l'importance du nombre de bénéficiaires de contrats d'apprentissage au sein de la Collectivité¹⁸. Elle l'invite à porter une attention particulière à leur insertion.

¹⁴ Tenant compte de la Nouvelle Route du Littoral et des Contrats de développement négociés avec l'Europe – Cf. Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 - page 12 (point 2.3 - programmation pluriannuelle et analyse prospective).

¹⁵ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

¹⁶ Fonds Européen de Développement Régional.

¹⁷ Avis des Commissions « Affaires générales, financières et des Relations internationales », « Développement économique » et « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » du CESER sur le Budget 2014 – Budget annexe FEDER 2014-2020 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

¹⁸ Effectif de 1 963 agents permanents, 178 Contrats d'Accès à l'Emploi et 152 apprentis.

¹⁹ Soit 27 agents.

²⁰ Soit 21,85 emplois Équivalent Temps Plein.

Compte tenu de l'impact grandissant des transferts de personnels et dans un contexte général de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la Collectivité régionale se doit de poursuivre l'adaptation des outils de pilotage de sa politique des ressources humaines. Ceux-ci sont des préalables indispensables à l'élaboration d'un dispositif de GPEEC²¹. La Commission rappelle la nécessité de créer une Cellule, chargée de cette mission, au sein de la DRH²² afin d'anticiper les évolutions (transferts de compétences, évolutions de carrières, recrutements, ...) ²³. La Collectivité pourrait être précurseur en ce domaine et faire preuve d'innovation sociale.

La Commission souhaiterait qu'un tableau récapitulatif (par catégorie de bénéficiaires) du plan de formation annuel (y compris les actions mises en œuvre par le C.N.F.P.T.²⁴) figure dans le rapport de présentation.

Elle prend acte de l'effort fait en matière d'information et de transparence au travers du tableau relatif à « l'amélioration de la situation individuelle des agents » récapitulant les stagiairisations, titularisations, avancements de grade et promotions internes²⁵.

III. SECTEUR « PATRIMOINE IMMOBILIER »

La Commission renouvelle sa satisfaction de disposer au Bilan d'activités, d'une présentation sectorielle pour le patrimoine immobilier.

Dès 2010²⁶, elle avait noté la volonté du Conseil régional de donner une nouvelle dimension à sa gestion patrimoniale : mission d'inventaire, valorisation immobilière, gestion foncière, ...

Elle invite la Collectivité à poursuivre dans cette voie, à savoir, d'une part, l'accroissement des recettes issues de la gestion patrimoniale et d'autre part, la diminution des charges de fonctionnement générées par le patrimoine. Il s'agit de faire de ce secteur une source de recettes pour contribuer à l'amélioration de l'autofinancement et à la trajectoire d'équilibre budgétaire.

IV. SECTEUR « PROGRAMMES EUROPÉENS »

La Commission constate que, concernant ce secteur, l'année 2014 a été marquante, tout particulièrement, en considération de la phase d'élaboration et de finalisation des différents programmes (adoption des FEDER et FSE²⁷, finalisation d'INTERREG V océan Indien, architecture de gestion du FEDER, ...).

Dans le cadre de l'exécution de la programmation en cours (2007-2013), la Commission relève, avec satisfaction, que tous les moyens nécessaires ont été déployés pour que les principaux

²¹ Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

²² Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 - Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

²³ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 - Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

²⁴ Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

²⁵ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 - Assemblée plénière du 5 juin 2014.

²⁶ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 - Assemblée plénière du 3 novembre 2010.

²⁷ Fonds Social Européen.

programmes (FEDER Convergence, FSE, FEADER²⁸, FEDER Coopération) franchissent les seuils de certification fixés et ce, afin d'échapper à la règle du dégagement d'office. Pour la Commission, il est regrettable que, compte tenu, tant des contraintes nationales et européennes, que des changements de réglementation, les objectifs fixés n'aient pu être atteints pour le volet régional du FEP²⁹.

La Commission rappelle, avec intérêt, que le Conseil régional a mis en œuvre des mécanismes de transition en faveur des porteurs de projets, afin d'opérer la jonction entre les deux programmations (en particulier pour la reconduction des aides économiques et touristiques éligibles au FEDER). Il s'est agit, ainsi, d'éviter les ruptures de soutiens financiers et de répondre aux demandes urgentes³⁰.

Elle considère que la subvention globale, pour maintenir le préfinancement des actions menées, spécifiquement pour les bénéficiaires du FSE, s'inscrit dans la même logique.

Par ailleurs, elle estime que la mise en place, par le Conseil régional, de quatre guichets uniques est de nature à développer l'information, à simplifier les procédures et donc à faciliter l'accès aux aides européennes³¹. L'Autorité de gestion sera amenée, également, à répondre à l'évolution et à l'impact des exigences réglementaires accrues (nombre et hiérarchie de textes)³².

La Commission adhère aux démarches entreprises en vue de clarifier ou de faciliter les mécanismes de coordination des instruments financiers FEDER-FED³³ et aussi FEDER-ICD³⁴. Elle réitère sa préconisation concernant la possibilité pour la Réunion d'obtenir, de la Commission européenne, l'autorisation de gérer directement une partie du FED pour sa zone d'intervention. De plus, la Commission rappelle la nécessité d'améliorer le mode de gouvernance du Comité de concertation régionale³⁵.

Enfin, elle souligne, une nouvelle fois, tout l'intérêt que le CESER attache à la procédure d'évaluation. La Commission sera très attentive aux travaux d'évaluation ex-post des programmes 2007-2013, ainsi qu'à l'élaboration du plan d'évaluation de la programmation 2014-2020. Le CRE³⁶ doit jouer pleinement le rôle qui lui a été assigné. Pour cela, il doit disposer de moyens organisationnels adaptés et exercer ses missions dans un cadre concerté. Pour ce faire, le CESER avait préconisé le développement et l'organisation de la concertation de façon régulière³⁷.

²⁸ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

²⁹ Fonds Européen pour la Pêche.

³⁰ Avis des Commissions du CESER sur les fiches actions du PO FEDER 2014-2020 du 4 mars 2015.

³¹ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

³² Règlement, acte dérivé, accord de partenariat, accord des pays tiers, conditionnalités ex-ante, évaluation de la performance, lutte contre la fraude, ...

³³ Fonds Européen de Développement.

³⁴ Instrument de financement de la Coopération au Développement (pour l'Afrique du Sud).

³⁵ Avis des Commissions du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

³⁶ Comité Régional d'Evaluation.

³⁷ Courrier du CESER du 21 juillet 2010.

V. SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION RÉGIONALE »

La Commission constate que les interventions de la Collectivité se sont inscrites dans la continuité des initiatives menées depuis 2010. Elle a fait des relations internationales et de la coopération régionale un axe majeur de la politique régionale, mettant l'accent sur le secteur économique.

La Commission relève, avec intérêt, que le Bilan d'activités qui est présenté reprend, pour partie, le « Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale », sur lequel le CESER s'est prononcé³⁸.

Afin de disposer d'une vision globale et transversale de la politique menée, elle avait suggéré, à plusieurs reprises, une présentation consolidée, reprenant l'ensemble des actions soutenues (par secteur, pays, projet et montant).

Sur le plan multilatéral, les conditions de l'ouverture vers le grand océan Indien passent par une plus grande représentation institutionnelle formelle de la Réunion au sein des regroupements régionaux³⁹. Les négociations, en ce sens, doivent s'intensifier afin de contribuer à une meilleure prise en compte de nos intérêts spécifiques¹.

La Commission soutient le développement des antennes de la Région à l'extérieur de la Réunion⁴⁰. Dans un contexte de raréfaction des fonds publics, elle renouvelle sa recommandation de mutualiser les moyens avec d'autres collectivités territoriales françaises. De même, la Commission souligne, à nouveau, la nécessité d'établir une collaboration étroite avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne à Maurice¹. Elle rappelle aussi la possibilité offerte d'avoir des représentants des collectivités concernées dans les Ambassades et/ou Consulats des pays de leur zone géographique.

La circulation des personnes étant un préalable au développement des échanges, la Commission prend acte des efforts de la Collectivité. Elle souhaite que soient poursuivies ses actions, de sensibilisation auprès du Gouvernement et des Parlementaires réunionnais en vue de simplifier les procédures effectives de délivrance des visas, de même que celles relatives au développement de la desserte aérienne.

Pour optimiser la consommation du nouveau programme européen de coopération territoriale, en augmentation substantielle⁴¹ et, au regard des contraintes réglementaires grandissantes⁴², il convient de prévoir un plan de communication adéquat.

³⁸ Avis du CESER sur le "Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale" – Bureau du 8 avril 2015.

³⁹ Commission de l'Océan Indien (C.O.I.), Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale (COMESA), Marché Commun d'Afrique Australe (SADC), Association des États Riverains de l'Océan Indien (IORA).

⁴⁰ Note « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » - Bureau du 8 juillet 2005.

⁴¹ De 35 M € à 63,2 M € (dont 21,8 M€ pour le volet transnational et 41,4 M€ pour le volet transfrontalier).

⁴² Partenariat renforcé - accord des pays tiers, complémentarité FED-FEDER, logique de résultat - définition des cibles à atteindre et indicateurs, ...

Enfin, la Commission rappelle combien il est nécessaire et urgent de structurer et de coordonner les interventions dans le domaine des Relations internationales et de la Coopération régionale. Un chef de filât clairement conféré au Conseil régional serait de nature à répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité. Pour atteindre cet objectif, un nouveau mode de gouvernance reposant sur une stratégie concertée et partagée, associant, de l'amont à l'aval, les partenaires économiques et sociaux reste à définir.

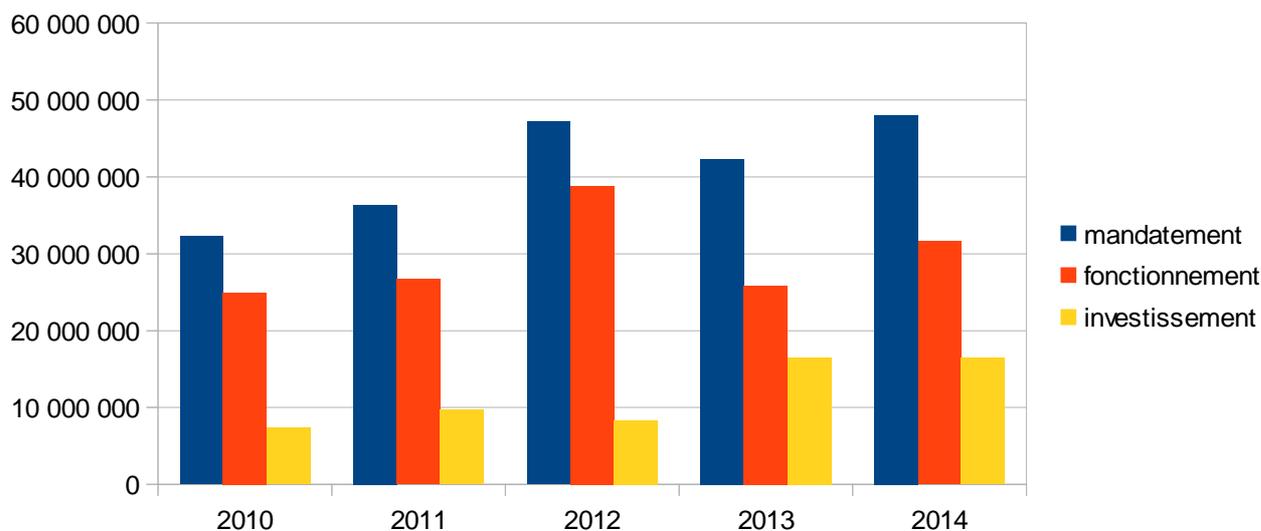
Le CESER avait suggéré la création d'une Conférence locale de la coopération et du co-développement (chargée d'élaborer la politique réunionnaise en la matière, d'informer les partenaires, et de procéder aux évaluations) réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile⁴⁰.

« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

I. SECTEUR « ÉCONOMIE GÉNÉRALE »

Pour 2014, le taux de réalisation des engagements comptables s'élève à 68,7 % (48 028 924 €), dont 43,7 % pour la section d'investissement (16 441 187 €) et 98 % pour la section de fonctionnement (31 587 736 €).

Evolution des mandatements de 2010 à 2014



En euros

	2010	2011	2012	2013	2014
Mandatement	32 242 591	36 333 118	47 170 331	42 321 533	48 028 924
Fonctionnement	24 895 533	26 637 975	38 820 843	25 823 664	31 587 736
Investissement	7 347 058	9 695 143	8 349 489	16 497 869	16 441 187

La Commission relève que l'engagement du Conseil régional en matière d'action économique se fait toujours dans un contexte global difficile.

Elle note que la Collectivité a terminé sa phase de réorganisation interne, ainsi que l'élaboration concertée de la S3⁴³, préalables à la déclinaison d'une politique économique efficace. La Commission souligne que si l'action du Conseil régional s'inscrit dans un objectif de soutien à la croissance et à l'emploi, il est nécessaire qu'il soit en mesure d'en apprécier justement la qualité sur le territoire. Elle rappelle, ainsi, l'intérêt d'une bonne coordination des actions publiques et de leurs indispensables évaluations.

Conformément aux nouvelles règles communautaires en matière d'ingénierie financière, le Conseil régional a élaboré un cahier des charges, pour l'étude ex-ante obligatoire visant à recenser les besoins des entreprises, identifier les instruments nécessaires et définir une politique d'aide stratégique sur le territoire. La Commission demande à être destinataire de cette

⁴³ S3 : Stratégie de Spécialisation Intelligente.

étude, dès sa parution, et qu'une présentation lui en soit faite.

1. Une nouvelle dynamique économique

La Commission avait, dans ses avis antérieurs, souligné l'importance de mettre en place un dispositif de veille, d'alerte et d'anticipation en matière économique. Elle constate que le recentrage du programme d'actions de NEXA, avec le développement d'un Observatoire Régional de l'Économie répond à cette préconisation.

Elle relève, également, un étoffement des dispositifs de soutien financier à destination des entreprises et des structures d'accompagnement. La Commission rappelle que leur mobilisation doit répondre aux objectifs de consolidation du tissu économique, de son développement, mais aussi de sauvegarde et de création d'emplois.

Elle réitère sa remarque concernant la conquête de nouveaux marchés, à savoir, que celle-ci doit être intégrée dans un schéma plus vaste de développement économique et social. Ce schéma doit être le résultat d'une concertation et d'un partage avec l'ensemble des acteurs réunionnais qu'ils soient publics ou privés.

En matière de soutien aux filières prioritaires, la Commission estime que des gains de parts de marché sont essentiels afin de conforter leur viabilité respective. Plus particulièrement, l'agro-alimentaire doit être plus reconnue et mieux valorisée par une plus grande place accordée dans le cadre de la restauration collective (scolaire notamment). Elle estime que la signature de la « Charte de valorisation de la production locale », le 26 mai 2014, est de nature à soutenir cette valorisation.

La Commission rejoint l'analyse faite quant au contexte fragile du tissu économique local et les importantes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. C'est pourquoi, comme elle l'avait souligné dans le cadre de son avis sur les Orientations budgétaires 2014⁴⁴, la Commission adhère aux actions qui ont été menées durant l'exercice afin de soutenir l'Économie Sociale et Solidaire (E.S.S.). Elle note que la loi cadre du 31 juillet 2014 fixe les bases qui doivent permettre un véritable développement de l'E.S.S. Elle rappelle que ce secteur correspond à un type d'entrepreneuriat spécifique, innovant et durable, de nature à permettre de réduire le nombre de chômeurs à la Réunion.

2. La Réunion terre d'innovation

La Commission constate que sa préconisation sur la nécessité de mieux faire apparaître la Réunion comme pôle d'innovation dans le bassin océan Indien a été suivie d'effet, notamment, avec l'appel à manifestation d'intérêt « **animation et création d'un cluster en biotechnologie** » entre Maurice et la Réunion.

Elle rappelle toutefois la nécessité que les investissements consentis, le soient au bénéfice de retombées pour les deux îles.

Malgré les fortes contraintes mondiales, européennes et nationales qui pèsent sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture, la Commission soutient l'intervention de la Collectivité qui consiste à assurer la maîtrise d'ouvrage du Pôle Mer de la Réunion. Cela doit contribuer à renforcer la collaboration entre les organismes de recherche/développement. Elle souligne l'importance de

⁴⁴ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

déboucher, à terme, sur la définition de couples produits/marchés afin de créer de la valeur ajoutée locale.

II. SECTEUR « TOURISME »

La Commission constate que la Collectivité régionale est restée en adéquation avec ses engagements pris depuis 2010. Cela, notamment, en ce qui concerne l'ambition de rendre plus attractive la destination « Réunion ». En 2014, le Conseil régional a contribué, en participant au « Congrès du Syndicat National des Agents de Voyages » et en organisant les « Assises Nationales du Tourisme », à promouvoir notre territoire auprès de l'Hexagone, qui constitue notre principal marché émetteur.

Sur ce point, la Commission considère avoir été triplement entendue, d'une part, sur la nécessité d'associer les opérateurs privés du secteur⁴⁵, d'autre part, sur l'importance de mener des actions spécifiques concernant le marché national en fort recul à ce jour, et enfin sur la recherche de déploiement d'une offre touristique diversifiée. Cette dernière passe, également, par une participation active au sein du Comité d'Orientations Stratégiques du Tourisme (COST).

Elle insiste pour que la gouvernance enclenchée permette à tous les acteurs (tant publics que privés) de trouver leur place dans la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques et le suivi des actions. Sur ce dernier point, la Commission rappelle la nécessité de mener des évaluations tant quantitatives que qualitatives, faisant apparaître des indicateurs de réalisations et de résultats renseignés. Cela, afin de mesurer si les ambitions poursuivies ont bien été atteintes.

La Commission note que la demande exprimée depuis de nombreuses années, tendant à obtenir l'assouplissement de la procédure de délivrance des visas a été suivie d'effet. Il a même été repris et élargi pour l'accès aux territoires ultra-marins des touristes de plusieurs nationalités, en provenance des pays voisins. Elle espère que cette évolution sera profitable pour le développement touristique de notre territoire. La Commission demande qu'une harmonisation soit faite, entre tous les pays concernés, sur le mode de gestion des réservations en ce qui concerne le produit « Îles Vanille ».

Elle relève, également, que le développement de l'e-tourisme est un enjeu dans le développement du territoire afin de permettre une meilleure visibilité et présence de notre destination dans les différents canaux de distribution utilisés de manière de plus en plus importante par les consommateurs.

Elle reconnaît que des moyens importants sont mis tant pour le développement que pour le fonctionnement de la plate-forme.

La Commission rappelle que sur ce dossier, elle avait souhaité que les professionnels du secteur soient pleinement associés à l'animation, le renseignement, ..., de la plate-forme de tourisme numérique⁴⁶. Il est en effet important que cette plate-forme fédère l'ensemble des professionnels

⁴⁵ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 – l'Assemblée plénière du 5 juin 2014.

Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

Avis des Commissions du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

⁴⁶ Avis des Commissions du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

tant en matière de promotion, que d'animation.

Cette mise en œuvre accompagnée par les acteurs du secteur privé concourra pleinement à faire de la destination Réunion une réelle destination « geek ».

Par ailleurs, la Commission relève que sa préconisation⁴⁷ d'associer plus étroitement les Réunionnais au développement du tourisme dans leur île a connu un début d'application. L'organisation du premier « Salon du Tourisme » en est un exemple et a permis à 6 000 visiteurs de mieux connaître les atouts locaux.

Elle constate également que les interventions régionales en matière d'aménagements et d'équipements touristiques ont permis de financer :

- la rénovation ou la création de chambres nouvelles,
- la création d'unités de restauration intégrant des logiques environnementales et de développement durable,
- la réalisation d'un nouveau tronçon du sentier littoral Est,
- la construction d'espaces de baignade sécurisés.

Comme la Commission l'avait souhaité⁴⁸, ces interventions ont pour finalité d'offrir des produits et services de qualité, innovants et spécifiques, tant à l'intention des touristes externes, qu'internes.

Elle rappelle, enfin, l'importance de prendre en compte la dimension touristique dans chaque projet d'aménagement du territoire et plus largement dans toute politique pour le développement de celui-ci.

III. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »

La Commission tient à souligner la qualité et l'originalité de la présentation qui lui a été faite de ce secteur. Cependant, elle aurait apprécié que soit rappelés, en préambule, les éléments du cadre stratégique d'intervention ainsi que le nombre d'entreprises qui ont effectivement innové. En effet, la vision « consolidée et dynamique » souhaitée pour ce secteur en aurait été meilleure. Elle demande également qu'une communication globale « grand public » soit faite afin d'informer, secteur par secteur, du degré et de la qualité de l'innovation à la Réunion.

La Commission note que, même si le cadre est fixé tant stratégiquement (avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente – S3), que financièrement (avec le Programme Opérationnel Européen 2014-2020), force est de constater que la Réunion peine encore à voir émerger une véritable dynamique en matière d'innovation.

Pour la Commission, cette dernière ne se décrète pas, elle est la résultante d'un processus d'évolution, de maturation et d'acculturation économique et sociale qu'il est nécessaire d'accompagner. C'est pourquoi les programmes d'actions mis en œuvre par les acteurs institutionnels locaux, et notamment par le Conseil régional, doivent s'inscrire dans la durée pour permettre à l'écosystème d'innovation de s'organiser et se densifier.

⁴⁷ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

⁴⁸ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 5 juin 2014.

Concernant la création d'un OpenData⁴⁹, la Commission note que plusieurs sites collectent et répertorient, d'ores et déjà, de la donnée. De ce fait, elle invite la Collectivité régionale à réfléchir et à proposer des actions de façon à les mailler. Ainsi, à l'instar de ce qui existe au niveau national (www.data.gouv.fr), un outil pourrait être développé à l'échelle de la Réunion.

De plus, la Commission préconise qu'un volet OpenData et Intelligence Économique apparaisse dans chaque schéma régional à mettre en œuvre (SRIT⁵⁰, SRCAE⁵¹,...). Elle soutient la démarche visant à conditionner l'obtention de subventions à la mise à disposition de données par le demandeur de l'aide.

À l'instar de la Région Bretagne, la Commission invite le Conseil régional à considérer la possibilité de développer un réseau de communication dit « d'objets ». En effet, pour mettre en place un OpenData et suppléer à la problématique de la faible taille des entreprises, le Conseil régional pourrait créer ce réseau. Ce dernier permettrait aux initiatives privées d'émerger, puis de se développer. Sa maîtrise pourrait être déléguée à un tiers, dans un second temps.

La Commission reconnaît les vertus et l'importance de l'ouverture de la Réunion à l'international. Elle insiste, cependant, pour que les résultats obtenus en matière de recherche et d'innovation soient à bénéfices réciproques et équilibrés entre la Réunion et ses partenaires internationaux. Elle souligne tout l'intérêt de la création de chaînes de valeurs qui doivent permettre d'arbitrer sur les interventions. La Commission estime qu'à la Réunion, la mise en marché de produits à l'issue d'un processus d'innovation est complexe. En effet, compte tenu de l'environnement économique proche, le « time to market⁵² » doit être encadré.

Elle invite le Conseil régional à développer les Appels à Projets Régionaux. Ces A.P.R., émanant d'une volonté politique, seraient suivis et évalués avec des indicateurs de résultats et de performances (notamment concernant l'emploi). Cela irait dans le sens d'une acculturation des entreprises réunionnaises à l'innovation et les aiderait à être plus performantes.

La Commission relève que l'Économie Sociale et Solidaire (E.S.S.) est un champ propice à l'innovation. Elle invite la Collectivité régionale à accompagner le développement de cette forme d'économie porteuse de nouvelles activités, de nouveaux emplois et de nouvelles compétences.

En ce qui concerne le partenariat dans le secteur de la recherche agronomique avec le CIRAD, la Commission attire l'attention sur le rôle que doit jouer le Conseil régional en matière de sauvegarde des intérêts réunionnais. En effet, avec la mise en place de la plate-forme Régionale de Recherche Agronomique pour le Développement (PreRAD), la Réunion est amenée à collaborer étroitement avec ses partenaires régionaux sur des thématiques sensibles (santé animale et santé humaine, biodiversité, santé végétale, ...). De ce fait, là encore, « elle insiste pour que les résultats obtenus en matière de recherche soient à bénéfices réciproques de la Réunion et de ses partenaires internationaux »⁵³.

Enfin, la Commission insiste sur l'importance d'aller sur le terrain à la rencontre des entreprises et des porteurs de projets. Pour elle, l'innovation devrait être moins institutionnalisée et plus « percoler » au travers du tissu économique et social. Il lui semble donc nécessaire que les

⁴⁹ OpenData : donnée ouverte.

⁵⁰ SRIT : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports.

⁵¹ SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

⁵² Time to market : délai représentant le temps que met le produit à être commercialisé sur le marché.

⁵³ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

services du Conseil régional s'étoffent de Chargés de mission intervenant en capillarité sur le terrain.

IV. SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

La Collectivité régionale a dû adapter sa stratégie et ses projets, suite aux opérations de regroupement d'opérateurs (Mobius, Only, Altice, S.F.R.) qui ont provoqué des incertitudes quant aux déploiements du H.D.⁵⁴ et du T.H.D.⁵⁵ à la Réunion. De ce fait, la Commission rappelle toute la vigilance qui doit être portée quant à la mise en œuvre de ces projets, pour faire de notre île un véritable territoire numérique.

Elle attire l'attention du Conseil régional sur les phénomènes de concentration ainsi que sur les prises de participation entre les acteurs du numérique. Pour la Commission, le Conseil régional doit veiller à ce que la gestion du réseau Gazelle reste en accord avec la notion de service public. De manière générale, la Commission appelle le Conseil régional à une grande vigilance quant au respect des règles de libre concurrence et de marché en matière de déploiement du numérique sur notre territoire.

La mise à jour du SDTAN⁵⁶ lui paraît incontournable afin de prendre en compte l'ensemble des évolutions constatées et disposer d'une vision claire de la situation.

La Commission regrette que le Projet de Continuité Territoriale Numérique, qui visait l'amélioration de l'Internet réunionnais, n'ait pas abouti. Elle reste perplexe quant aux explications qui ont conduit la Préfecture à retourner les crédits affectés à l'opération.

Elle note que les différentes actions visant la dématérialisation et la modernisation du service public au niveau régional sont largement engagées (dématérialisation des états de paye, gestion des délibérations, système d'archivage électronique, ...). La Commission insiste, cependant, sur la nécessité de veiller au bon fonctionnement des outils numériques mis en place sur l'ensemble des sites du Conseil régional et leurs interconnexions.

Avec 2,4 millions de visites en 2014 sur le site officiel du tourisme « réunion.fr », le développement de l'e-tourisme correspond à une véritable demande du marché. Ce développement est également porteur de compétences nouvelles et d'emplois nouveaux. C'est la raison pour laquelle, la Commission estime que les métiers qui en découlent doivent être accompagnés, développés dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et de compétences concertée.

La Commission est d'avis que le développement du numérique doit, également, se faire dans les autres domaines d'activités stratégiques, afin de faire passer la Réunion à l'ère de l'économie numérique. Elle note que des initiatives comme la « French-Tech » peuvent accompagner efficacement cette transition.

⁵⁴ H.D. : Haut Débit.

⁵⁵ T.H.D. : Très Haut Débit.

⁵⁶ SDTAN : Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique.

« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

Au préalable, la Commission souligne :

- que le Bilan d'activités 2014 est le dernier bilan présenté pour la mandature en cours ;
- l'effort de présentation réalisé par les différentes directions. Les fiches synthétiques par programme permettent ainsi une meilleure lisibilité des actions réalisées par la Collectivité régionale (indicateurs de réalisation et de résultats).

I. SECTEUR « AMÉNAGEMENT »

Compte tenu du fait que les Conseils régionaux seront amenés à être, de plus en plus, les grands acteurs de l'aménagement du territoire, la Commission souhaite insister sur la nécessaire synergie des moyens, à la Réunion, entre le Conseil régional et le Conseil départemental, notamment en matière agricole.

Pour le secteur « Aménagement », les dépenses se sont élevées, pour 2014, à 55,88 M€ en engagement et à 41,88 M€ en paiement.

1. Une nouvelle dynamique économique

a. Accompagner les territoires dans la relance de la commande publique

La Commission prend acte que l'objectif d'engagement fixé par la mandature, au titre du **Plan de Relance Régional en faveur des communes**, a été atteint. Le montant total réalisé entre le 1^{er} semestre 2010 et fin 2014, s'élève à 301 M€ en engagement et à 151 M€ en paiement. Au cours de l'exercice écoulé, 72 projets ont été engagés pour un montant de 60,8 M€.

b. Mettre en œuvre une politique d'aménagement volontariste en déclinaison des orientations du SAR

La Commission souhaite que le Conseil régional, compte tenu de ses compétences, finance davantage les **opérations d'aménagement**.

c. Accompagner les initiatives locales contribuant à la mise en œuvre d'une politique en faveur des Hauts

La Commission réitère sa préoccupation relative à la mise en place **du Secrétariat Général des Hauts**, structure destinée à remplacer le Commissariat à l'Aménagement des Hauts. Elle espère que la mise en place et le fonctionnement des instances, prévues dans le cadre du schéma de gouvernance partagée pour les Hauts, soient réellement effectifs.

2. La Réunion terre d'innovation

La Commission note que la direction de **la station SEAS-OI** (Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellites dans l'Océan Indien), opérationnelle depuis juillet 2012, a été confiée, en 2014, au Conseil régional. Des projets de coopération régionale ont été mis en œuvre en 2014, notamment avec Madagascar.

II. SECTEUR « ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT »

La Commission note que les montants inscrits au budget primitif pour ce secteur ont été engagés et mandatés respectivement à hauteur de 113 % (32,1 M€) et 104 % (30,5 M€).

Elle prend acte que pour le projet **SWAC**⁵⁷ sur Saint-Denis/Sainte-Marie, porté par le groupe GDF Suez, les dossiers administratifs d'autorisation ont été finalisés en 2014. Le dossier Grand projet a été, lui, déposé auprès de l'Union européenne début 2015. Ce chantier, une fois opérationnel, devrait permettre, pour les bâtiments concernés par ce réseau de climatisation d'eau froide, de réaliser d'importantes économies en matière d'électricité par rapport à un système classique.

La Commission encourage le développement et la création d'activités dérivées, génératrices d'emplois dans le cadre de la valorisation de cette eau de mer profonde avant son rejet à la mer.

S'agissant du **SDAGE**⁵⁸, la Commission insiste⁵⁹, en matière de gouvernance, sur l'importance de la cohérence et de la complémentarité entre le SDAGE et les différents schémas ou documents de planification comme le PGRI⁶⁰, le SRCAE⁶¹, ... Ainsi, les orientations et dispositions du SDAGE s'imposent à toutes les décisions publiques en matière d'eau. En effet, le positionnement de ce Schéma dans la hiérarchie des normes est très élevé et, de ce fait, certains documents de planification arrêtés à d'autres niveaux de décision sur l'échelle du territoire (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ...) doivent lui être compatibles.

Enfin, concernant le secteur de l'énergie, la Commission renouvelle sa demande pour que le CESER soit associé à la nouvelle gouvernance de l'Énergie, mise en place en janvier 2014, comme il l'était antérieurement au sein des instances de l'ARER⁶². Cette association, à laquelle a été substituée la **SPL**⁶³ **Énergies Réunion**, constituait une plate-forme où se retrouvaient les principaux acteurs du secteur de l'énergie.

La Commission rappelle en outre la nécessité de voir redoubler les efforts de lisibilité sur cette nouvelle gouvernance.

III. SECTEUR « ROUTES, TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS »

En recettes, pour 2014, le produit de la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (T.S.C.C.), estimé à 206 000 000 €, s'est élevé à 208 929 862 €, soit une légère hausse de 0,75 % par rapport à 2013 (207 381 421 €).

En dépenses, la Commission relève, pour les opérations routières relevant du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT), que les crédits ont été engagés et mandatés respectivement à hauteur de 93,9 % (125 074 089,47 €) et 73,4 % (265 732 011,38 €).

⁵⁷ SWAC : Sea Water Air Conditionning (projet de réseau urbain de climatisation marine).

⁵⁸ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

⁵⁹ Avis du CESER sur le projet de SDAGE de la Réunion (2016-2021) – Bureau du 8 avril 2015.

⁶⁰ PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation.

Avis du CESER sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation de la Réunion (2016-2021) – 11 mai 2015.

⁶¹ SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie.

⁶² ARER : Association Régionale de l'Énergie de la Réunion.

⁶³ SPL : Société Publique Locale.

1. Une nouvelle dynamique pour l'économie

La Commission prend acte du démarrage des travaux de la **Nouvelle Route du Littoral** (NRL) en 2014. Cependant, compte tenu des difficultés évoquées pour approvisionner ce projet en matériaux, la Commission s'interroge sur les incidences que celles-ci pourraient avoir en termes financiers et de calendrier sur cette opération.

En ce qui concerne la **Nouvelle Entrée Ouest** (NEO) de Saint-Denis, qui est une opération sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Denis, la Commission réitère sa remarque formulée dans de précédents avis⁶⁴ sur « *la nécessité de terminer les travaux aux entrées d'agglomération (Saint-Denis et La Possession) en même temps que ceux de la NRL. Compte tenu de la congestion routière observée aux heures de pointe à ces entrées, il est impératif de synchroniser les livraisons de tous ces chantiers.* »

S'agissant du **programme Trans Eco Express** (T.E.E.), le Conseil régional a poursuivi, en 2014, son soutien aux projets de Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.) portés par les E.P.C.I.⁶⁵ Cependant, la Commission constate un retard dans la réalisation, voire la remise en cause de certaines opérations, compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux et l'installation de nouveaux conseils communautaires.

Elle regrette, à nouveau⁶⁶, que ce programme ne constitue qu'un cumul de projets portés par les E.P.C.I. et non un vrai réseau régional de transport collectif.

La Commission espère vivement que l'enquête « ménages déplacements » qui est une des premières missions du **Syndicat Mixte des Transports de la Réunion** (S.M.T.R.), pourra être réalisée rapidement. En effet, il est primordial de connaître et de comprendre les motifs de déplacements des Réunionnais, pour mieux répondre à leurs besoins actuels et futurs. Cette enquête permettra également de disposer de données chiffrées sur les déplacements à l'échelle de l'île.

2. Une nouvelle dynamique pour le tourisme

La Commission prend acte des actions menées par le Conseil régional pour améliorer l'image et l'attractivité de l'offre touristique régionale.

⁶⁴ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

Avis des Commissions du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

⁶⁵ E.P.C.I. : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

⁶⁶ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012.

« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La Commission prend acte du Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014 en ce qui concerne les secteurs de la Formation Professionnelle, de l'Éducation et de la Mobilité ainsi que celui de l'Égalité des chances.

Le Bilan d'activités, présenté sous forme de fiches, permet de mettre en avant, pour l'année 2014, les interventions régionales réalisées par axe et par programme. Cette présentation donne une visibilité des moyens mis en œuvre par le Conseil régional en matière d'Éducation, de Formation, de Mobilité et d'Égalité des chances.

La Commission réitère le souhait d'une évaluation des outils existants dans le domaine, afin de retenir des solutions de mutualisation, de partenariat ou de réajustement budgétaire, qui ne se feraient pas au détriment des bénéficiaires.

I. SECTEUR « ÉDUCATION »

Pour ce secteur, la Commission note une continuité dans la mise en œuvre des compétences légales de la Collectivité régionale, qui poursuit ses efforts en matière de construction, réhabilitation et maintien du patrimoine scolaire immobilier, ainsi que dans la gestion matérielle, technique et financière des E.P.L.E.⁶⁷

S'agissant de la **construction de nouveaux lycées**, la Commission note la volonté de la Collectivité de désengorger certains établissements arrivés à saturation. Elle s'interroge, toutefois, sur l'anticipation tant en matière foncier que de financement, au regard de l'accroissement démographique de l'île.

La Commission se félicite de pouvoir disposer d'une meilleure lisibilité sur l'ensemble des **travaux de réhabilitation** et de mise aux normes au travers d'une programmation par intervention, comme elle en avait exprimé le souhait dans ses précédents avis. La mise en avant des indicateurs de réalisations et de résultats permet une plus grande visibilité et transparence des politiques.

Elle rappelle l'urgence de mener une réflexion, avec le Rectorat et les Chefs d'Établissement tant sur la réhabilitation des internats que sur leur ouverture aux alternants⁶⁸.

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation sur la refondation de l'École donne entière compétence aux régions dans la définition de la carte régionale des formations professionnelles dans les lycées. En ce sens, la Région Réunion a élaboré un **Schéma Directeur des Lycées**, en partenariat avec le Rectorat. Ce document permettra de disposer d'une cartographie prospective à échéance 2022. Elle note par ailleurs la prise en compte de sa demande concernant sa présentation au CESER⁶⁹.

⁶⁷ E.P.L.E. : Établissements Publics Locaux d'Enseignement.

⁶⁸ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 - Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

⁶⁹ Avis des Commissions du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 - Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

Néanmoins, elle suggère à nouveau⁷⁰ que ce document intègre la mission « orientation et insertion professionnelle » de l'Université de la Réunion.

Comme dans ses précédents avis, la Commission soutient l'effort de la Collectivité pour mener à bien une politique de **restauration scolaire** qui tient compte des enjeux de santé publique⁷¹, sociaux, patrimoniaux et économiques. En ce sens, elle souligne la création de cafétérias publiques, et le maintien des tarifs de restauration et d'hébergement scolaire depuis 2010.

De surcroît, la Commission ayant toujours encouragé la promotion d'une alimentation équilibrée intégrant des produits locaux, elle se félicite également de la signature le 26 mai 2014, d'une Charte de « valorisation de la production locale » entre les inter-professions et la Collectivité régionale.

Dans le cadre de la politique de la Région en faveur de la **réussite éducative**, la Commission relève la poursuite des initiatives régionales, qui se sont traduites par :

- La signature d'une charte entrepreneuriat jeunesse (avril 2014) ;
- La tenue d'ateliers jeunesse ;
- La Conférence sur le Climat Air Énergie ;
- L'organisation du Salon régional de la Jeunesse (novembre 2014).

La Commission note l'engagement de la Collectivité en matière de **Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement (TICE)**, suite à la loi de 2013 sur la refondation de l'École, qui s'est traduit en 2014 par la mise en place et le maintien de divers dispositifs innovants.

S'agissant de la mesure « Plan Ordinateur Portable » ou de l'expérimentation de tablettes tactiles dans 15 lycées pilotes, la Commission rappelle la nécessité d'une analyse approfondie de leur utilisation dans le but d'améliorer leur contenu pédagogique⁷². Elle insiste, en outre, sur l'importance d'associer la communauté pédagogique à ces dispositifs afin de permettre les ajustements nécessaires à leur bonne utilisation.

II. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

La Commission prend acte du montant global engagé en 2014 (112 093 974 €) en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, au profit de 20 126 bénéficiaires. Cependant, elle tient à rappeler qu'il aurait été intéressant de mener une réflexion afin de distinguer les coûts pédagogiques des frais de structures, dans le but de mieux appréhender le ratio par individu⁷³.

La Commission encourage les initiatives de la Collectivité dans le cadre de sa politique en matière d'**apprentissage**. Elle souligne ainsi la volonté du Conseil régional de maintenir l'Indemnité Compensatoire Forfaitaire (I.C.F.) aux côtés de dispositifs supplémentaires pour

⁷⁰ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 - Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

⁷¹ Rapport du CESER « Diabète et santé publique à la Réunion : comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux?... » - Assemblée plénière du 27 mai 2014.

⁷² Avis des Commissions du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 - Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

⁷³ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 - Assemblée plénière du 5 juin 2014.

accélérer le recrutement des jeunes sur des diplômés en apprentissage.

Toutefois, elle insiste sur la nécessité de développer une offre de formation de qualité⁷⁴. En ce sens, il est primordial que les marchés publics de formation bénéficient d'un meilleur encadrement, outre la garantie offerte par la labellisation des établissements concernés.

S'agissant de la problématique récurrente des lieux de **stage**, la Commission propose la mise en ligne sur le portail de l'Agence Réunionnaise de la Jeunesse (A.R.J.), d'une liste regroupant les différentes offres de stage en apprentissage répertoriées sur le territoire.

Dans un souci de cohérence, elle rappelle la nécessité d'ajuster les offres de formations avec les besoins du territoire et sa politique de développement économique. En ce sens et dans une vision prospective, elle propose que soit établie une liste des grands chantiers de la Réunion, avec en regard les besoins en emplois et donc en formations. Le THD étant identifié comme l'un de ces grands chantiers, elle rappelle l'urgence de mettre en œuvre une telle démarche dans le cadre de son déploiement.

De surcroît, dans l'optique tant d'une meilleure insertion de l'île dans son environnement économique régional, que d'apporter une réponse aux attentes des demandeurs d'emploi, la Commission suggère que cette démarche de recensement des métiers en tension ne se réduise pas au seul territoire réunionnais, mais concerne le territoire national, européen et de la zone.

La Commission constate la pertinence des interventions régionales relatives à **l'enseignement artistique et à la formation aux carrières sanitaires et sociales**. Elle se félicite d'avoir pu être associée aux travaux liés au SRF2S⁷⁵.

S'agissant du **Campus Professionnel de l'Océan Indien (C.P.O.I.)**, la Commission note la présence sur le site de six organismes ayant assuré, en 2014, la formation de 5 003 personnes, dont 1 214 apprentis. Si elle approuve la présentation du bilan 2014 qui lui est faite de l'organisme, elle insiste toutefois, sur la nécessité de mieux informer le jeune public quant aux formations proposées par le Campus.

Dans le cadre d'une meilleure visibilité de l'offre de formations existantes sur le territoire, elle suggère également de mettre en avant le nombre de places disponibles par secteur.

La Commission constate avec satisfaction les actions régionales réalisées en matière de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)** territoriale et sectorielle. Cependant, elle insiste sur la nécessité d'une meilleure visibilité des démarches GPEC déjà réalisées sur le portail du CARIF-OREF⁷⁶.

Enfin, la Commission réaffirme, comme lors de ses précédents avis⁷⁷, l'importance de faire fonctionner les instances de coordination et de concertation régionales que sont le **CREFOP**⁷⁸ et

⁷⁴ Avis des Commissions du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 - Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

⁷⁵ Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

⁷⁶ Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation (CARIF) - Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF).

⁷⁷ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 - Assemblée plénière du 5 juin 2014.

Avis des Commissions du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 - Assemblée plénière du 11 décembre 2012,

Avis des Commissions du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 - Assemblée plénière du 13 novembre 2012.

⁷⁸ Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles.

le COPAREF⁷⁹.

III. SECTEUR « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE »

La Commission se félicite de la poursuite de l'accompagnement régional en faveur de l'enseignement supérieur dans le but de favoriser l'excellence universitaire et la réussite des étudiants. Elle salue la démarche, consécutive à la loi du 22 juillet 2013, d'élaboration d'un **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur** et insiste sur l'importance de la définition partagée de ce schéma et du rôle de chef de file incombant à la Collectivité régionale en la matière. Elle rappelle⁸⁰ son souhait d'une mise en cohérence avec les autres schémas⁸¹.

La Commission réitère son souhait en faveur d'interventions régionales laissant une plus grande place à des formations correspondant mieux aux réalités du territoire⁸².

Dans le cadre de la politique d'excellence universitaire impulsée par la Région Réunion, la Commission salue la volonté de la Collectivité de maintenir un ensemble d'**outils favorisant un égal accès à la connaissance**. Cependant, elle tient à souligner que, si 23 étudiants ont été retenus par la Collectivité au titre de leurs travaux de recherche afin de bénéficier du dispositif ARR⁸³ pour l'année 2014, des efforts doivent être faits, notamment en termes quantitatifs.

Elle se félicite du **partenariat renouvelé avec l'université de la Réunion**, qui s'est traduit notamment, par un soutien réitéré en faveur de diverses structures ainsi que par une aide pour l'organisation de colloques et manifestations durant l'année 2014.

La Commission prend acte de la poursuite par la Collectivité, de l'**accompagnement de projets de recherche des laboratoires universitaires et des organismes de recherche**, tel qu'inscrit dans le P.O. FEDER 2014-2020.

Avec un montant égal à 4 420 413,82 € pour l'année 2014, la Commission note avec satisfaction l'investissement de la Collectivité régionale dans l'offre de formation supérieure. Cependant, elle s'interroge sur le **Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion professionnelle (CPESIP)** qui voit son maintien menacé et dont l'AERES⁸⁴ atteste pourtant de l'opportunité et de l'efficacité.

IV. SECTEUR « MOBILITÉ »

Avec un budget régional de la mobilité et de la continuité territoriale qui a augmenté de 46 % de 2010 à 2014, passant de 22,6 M€ à 33 M€, la Commission constate que, dans le cadre d'une politique volontariste, le Conseil régional place la mobilité éducative et professionnelle au « *cœur de ses axes stratégiques en faveur des jeunes* ».

⁷⁹ Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation.

⁸⁰ Avis des Commissions du CESER sur les Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 - Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

⁸¹ Stratégie Régionale de Développement Économique (S.R.D.E.) et Stratégie Régionale d'Innovation (S.R.I.).

⁸² Avis des Commissions du CESER sur les Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 - Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

⁸³ Allocations Régionales de Recherche.

⁸⁴ Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Elle salue les efforts faits par la Collectivité afin de **faciliter la démarche des jeunes candidats à la mobilité**, tant dans le domaine éducatif que professionnel. Cette politique se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble de nouveaux outils, dont la **création des guichets jeunes** et d'un **portail numérique d'informations et des aides en faveur des jeunes réunionnais**⁸⁵.

La Commission se félicite que ses préconisations relatives à un **meilleur accompagnement à la mobilité** aient été prises en compte, se traduisant, notamment, par la mise en place du **Kit de préparation à la mobilité** et de nouvelles mesures dont le **Kit Individualisé de Mobilité (KIM)**.

S'agissant de **l'apprentissage de la langue**, au-delà des séjours linguistiques et des actions menées, la Commission renouvelle son souhait d'une concertation plus approfondie entre la Collectivité régionale, l'Académie de la Réunion et l'Université dans le but de mener une politique volontariste en matière d'apprentissage des langues étrangères.

Concernant le **renforcement de la mobilité sur la zone océan Indien**, la Commission estime que, les projets de mobilité de coopération régionale du programme « **Erasmus+ Océan Indien** » correspondent à une préconisation du Conseil Économique Social et Environnemental⁸⁶, qui suggérait que, « *l'Agence Erasmus+ France/Éducation Formation dispose de moyens spécifiques pour communiquer et informer en direction des territoires ultramarins et prendre en charge davantage de jeunes ultramarins dans le cadre d'Erasmus+* ».

S'agissant de **l'évaluation** des actions en faveur de la mobilité, ce volet a déjà fait l'objet, à plusieurs reprises, de préconisations du CESER⁸⁷. La Commission constate avec satisfaction que la Collectivité régionale a procédé, en début d'année 2015, au recrutement d'une personne affectée au suivi, à l'observation et à l'évaluation des dispositifs afin d'en mesurer l'impact et de permettre des ajustements aux besoins.

Elle souligne, néanmoins, la **nécessité d'une meilleure coordination entre les services de l'État** afin d'éviter les doublons. En effet, la DIECCTE⁸⁸ ayant déjà préconisé un tel mécanisme d'observation au sein des fiches actions du P.O.E. 2014-2020⁸⁹, il serait souhaitable, d'adosser les nouveaux dispositifs à ceux existants, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

V. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Au vu du caractère transversal du secteur, les Commissions « Éducation et Formation Professionnelle » et « Affaires Sociales, Culturelles, Sportives, Solidarité et Égalité des Chances » se sont prononcées conjointement.

Elles saluent la **lisibilité** apportée par le décloisonnement des interventions sectorielles en matière d'illettrisme, de décrochage scolaire, d'économie sociale et solidaire, ainsi que dans le domaine de la santé. Elles souhaitent, toutefois, qu'une meilleure définition de ce secteur soit donnée.

Elles soutiennent les efforts de la Collectivité en faveur de la **lutte contre le décrochage**

⁸⁵ www.piajr.un.com.

⁸⁶ Avis du CESE « le défi de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins » du 11 février 2015, p.28.

⁸⁷ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 - Assemblée plénière du 5 juin 2014.

⁸⁸ Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi à la Réunion.

⁸⁹ Fiche action du P.O.E. 2014-2020 « Soutenir les actions innovantes en faveur des jeunes », volet 2.

scolaire, le quatrième appel à projets régional ayant mobilisé beaucoup plus de fonds que le précédent. Elles regrettent, cependant à nouveau, l'absence de diagnostic global et précis du nombre de jeunes réellement concernés par le décrochage scolaire⁹⁰.

Les Commissions prennent acte que la Collectivité régionale, entend pérenniser ses actions à destination de l'accompagnement des jeunes et des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle, notamment dans le cadre des dispositifs de **lutte contre l'illettrisme**.

S'agissant des « Cases à lire », les Commissions saluent la volonté régionale de renforcer le dispositif, notamment par une action de formation des animateurs. Elles constatent également la refonte du programme « CLE » (Compétences en Lecture et Écriture) suite aux conclusions de l'étude de 2013 et dont les résultats devaient permettre de relancer l'outil.

Les Commissions se félicitent du **travail mené en partenariat** entre l'Éducation nationale, la DAAF⁹¹ et d'autres acteurs institutionnels du secteur, comme elles l'avaient préconisé dans leur avis antérieur⁹². Elles soulignent, néanmoins, la nécessité de faire « vivre » ce partenariat afin d'éviter un cloisonnement et un éparpillement des dispositifs mis en place par les différentes institutions. À ce titre, la nouvelle instance du CREFOP⁹³ apparaît comme l'outil idéal permettant de faire le lien avec les partenaires sociaux mais également, de bénéficier d'une vision globale des actions entreprises en faveur de chaque secteur.

Les Commissions encouragent la dynamique donnée par le Conseil régional en matière « **d'Emploi verts** ». Toutefois, elles s'interrogent sur les débouchés et les possibilités d'insertion professionnelle durable à la suite de ces contrats. Elles rappellent par ailleurs, le nécessaire respect des obligations de formation incombant aux employeurs dans le cadre de ces conventions.

Les Commissions renouvellent⁹⁴ leur proposition de mise en œuvre d'actions fortes en faveur d'une nouvelle impulsion du mouvement de **l'Éducation populaire**, véritable outil permettant de donner une vision globale à certaines thématiques tel l'accompagnement à la parentalité.

En ce sens, elles souhaiteraient une mise en œuvre effective de la Charte de l'Éducation Populaire qui traduit l'engagement commun des acteurs du domaine et leur rôle respectif.

⁹⁰ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 - Assemblée plénière du 5 juin 2014.

⁹¹ Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Réunion.

⁹² Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 - Assemblée plénière du 5 juin 2014.

⁹³ CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

⁹⁴ Avis des Commissions du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 - Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

« AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

REMARQUES GÉNÉRALES

Les réalisations budgétaires et comptables du Conseil régional dans le domaine de la Culture et du Sport pour l'exercice 2014 sont les suivantes :

- Globalement, les engagements comptables pour ces deux secteurs affichent un taux de réalisation de 96,5 % pour un montant de 46 207 382,33 €, et ce supérieur à celui de 2013 (90,5 %).
- S'agissant des mandatements, le taux pour 2014 s'établit à 84,8 % pour un montant de 74 270 215,15 €, supérieur à celui de 2013 (77,4 %).
- Concernant la section de fonctionnement, les résultats de mandatements sont de 102,3 % pour un montant de 22 203 882,21 €.
- En matière d'investissement, le taux de réalisation des mandatements atteint 79 %, supérieur à celui de l'année précédente de 8,3 points avec un montant de 52 066 332,94 €.

REMARQUES PARTICULIÈRES

I. SECTEUR « CULTURE »

La Commission constate que le Conseil régional doit faire face à un nombre de plus en plus important de sollicitations de la part d'associations communales pour un accompagnement financier des actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Celles-ci n'ont souvent qu'un rayonnement à l'échelle du quartier. Or, en l'état, les critères de financement des outils régionaux ne permettent pas de soutenir toutes ces actions. La Commission estime donc nécessaire qu'une réflexion soit menée sur cette problématique, en y associant les communes autant que de besoin, dans le cadre des futurs exercices budgétaires. Cela, afin que la culture et sa promotion perdurent et se développent dans les quartiers.

Elle suggère qu'un dispositif d'accompagnement pour les petites associations soit mis en œuvre lors des appels à projets régionaux. En effet, afin que les subventions accordées ne soient pas accaparées par les structures les plus importantes, la Commission souligne l'intérêt que soit proposé ce type d'outil. Cette ingénierie technique, au service des plus petits, pourrait aussi leur permettre de se structurer.

La Commission note que, suite à la rénovation de certaines structures muséales, un questionnement se pose quant à la gestion de ces dernières. En effet, ces espaces doivent constituer des fleurons de notre patrimoine culturel. C'est pourquoi, il semble crucial que des moyens humains de qualité leur soient alloués. Pour elle, une politique de recrutement, de formation et de gestion performante du personnel ainsi que de suivi et de valorisation doit être élaborée. Certes, cela aura un effet sur les budgets de gestion des structures qu'il faudra nécessairement suivre avec attention.

Elle invite le Conseil régional à faire preuve de la plus grande prudence, en termes de gestion, au regard des dispositions du projet de loi relative au label du patrimoine culturel. Un suivi sera, là

aussi, nécessaire afin de répondre efficacement aux recommandations et aux exigences édictées par la future loi.

II. SECTEUR « SPORT »

La Commission note que l'intervention de la collectivité régionale en matière de soutien aux associations sportives est importante. Malgré tout, elle attire l'attention sur le montant de la dotation octroyée à l'U.N.S.S. (59 200 €), pour laquelle une réévaluation semble nécessaire et justifiée compte tenu à la fois du nombre (20 000 licenciés) et de l'âge de ses adhérents et du panel relativement large d'activités qu'elle leur offre.

La Commission rappelle, concernant l'intervention de la Collectivité régionale en matière de sites et itinéraires, l'importance de leur bonne prise en compte dans la traduction budgétaire. Elle rappelle que ces espaces sont des lieux où se développent des activités économiques de loisirs qu'il est nécessaire d'accompagner et de soutenir.

Elle note que deux études ont été lancées en 2014, l'une pour la mise en place d'un Agenda 21 Régional du Sport, et l'autre pour la réalisation d'un schéma régional des équipements et pratiques de pleine nature. La Commission exprime le souhait que ces deux études lui soient présentées dès qu'elles seront finalisées.

De manière générale, elle insiste pour que chaque projet conduisant à une décision d'investissement, prenne en considération, également, les aspects liés au bon fonctionnement et à l'entretien des équipements dans le temps.

Enfin, la Commission se félicite de l'engagement, notamment financier, de la Collectivité régionale dans les domaines de la Culture et du Sport. Elle insiste sur l'importance, a minima, de son maintien.

III. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Ce secteur, commun aux Commissions «Éducation et Formation professionnelle» et «Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances», a donné lieu à un avis conjoint.

Cf. Avis de la Commission «Éducation et Formation professionnelle» ci-dessus.

Dans le domaine de la santé, la Commission note l'intervention du Conseil régional pour l'ouverture de postes régionaux hospitalo-universitaires. Elle estime que cette création doit permettre d'offrir les conditions nécessaires pour la pérennité et le développement des activités hospitalo-universitaires à la Réunion.

De plus, la Commission constate que le travail préparatoire pour la mise en place d'un Institut Régional de Management en Santé de l'Océan Indien (I.R.M.S.O.I.), initié en 2011, a abouti en 2014 à l'annonce officielle de son ouverture au second semestre 2015. Cette structure a pour objectif de former les futurs cadres de santé dont la Réunion a besoin. La Commission relève que 18 candidatures ont été retenues afin de constituer la première promotion de cet Institut.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2015

**AVIS
DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
SUR
LE COMPTE DE GESTION DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2014
LE BILAN 2014 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP-AE/CP
LE BUDGET RÉGION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Les Commissions prennent acte du :

- Compte de gestion de la Région pour l'exercice 2014 ;
- Bilan 2014 de la gestion pluriannuelle AP-AE/CP ;
- Budget Région - Affectation du résultat de l'exercice 2014.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2015

AVIS

DES COMMISSIONS

DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SUR

**LE PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE/DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
AU BUDGET 2015 DE LA RÉGION RÉUNION**

Les Commissions prennent acte du projet de Budget Supplémentaire et de Décision Modificative n°1 au Budget 2015 de la Région Réunion.

I. S'agissant du Budget Supplémentaire (B.S.)

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (196,5 M€) est majoritairement destiné à la section d'investissement à hauteur de 168,8 M€ et 27,6 M€ à la section de fonctionnement, la décision d'affectation faisant par ailleurs l'objet d'un rapport spécifique.

II. En ce qui concerne le projet de Décision modificative n°1 (D.M.)

Le budget principal :

Les Commissions relèvent, en mouvements réels, la proposition d'ouverture de nouvelles capacités d'engagement à hauteur de 33 M€, l'inscription de crédits de paiement supplémentaires pour 276,7 M€ et des réajustements de recettes de 232,2 M€.

- **En section d'investissement**, de nouvelles Autorisations de Programme (A.P.) pour un montant de 7,6 M€, sont consacrées principalement :

- à la réalisation du Lycée Nord (2,2 M€),
- aux investissements aéroportuaires (2 M€),
- aux travaux et missions sur les bâtiments de la Région (1,5 M€),
- aux dotations attribuées aux lycées pour les travaux d'urgence (0,8 M€).

- **En section de fonctionnement**, de nouvelles Autorisations d'Engagement (A.E.) à hauteur de 25,4 M€, sont affectées principalement :

- à la continuité territoriale (10 M€),
- au nouveau dispositif du compte personnel de formation (2,5 M€),
- à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (5,5 M€),
- au projet « Wifi Régional Grand Public » (1,2 M€),
- au dispositif « Emplois d'Avenir » (1,3 M€),
- aux mesures transitoires dans l'attente de la mise en œuvre des programmes FEAMP¹ et INTERREG V (1,4 M€).

Concernant ces dernières en faveur des porteurs de projets, les Commissions notent avec satisfaction, qu'elles permettront, en opérant la jonction entre les deux programmations, de répondre aux demandes urgentes² et d'éviter ainsi des ruptures de soutiens financiers, à l'instar du programme FEDER³.

¹ Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

² Avis du CESER sur les fiches actions du PO FEDER 2014-2020 du 4 mars 2015.

³ Fonds Européen de Développement Régional.

Les Commissions prennent acte de la proposition d'abonder les Crédits de Paiement (C.P.), concernant :

- le dispositif de continuité territoriale (7 M€),
- le dispositif de mobilité professionnelle (3 M€).

Ces mesures résultant des modifications des modalités d'intervention de LADOM⁴, et ce, dès le début de l'exercice 2015.

Par ailleurs, de nouveaux C.P. sont inscrits, notamment pour :

- le personnel (10 M€),
- le nouveau dispositif de compte personnel de formation (2,5 M€),
- la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (2,5 M€).

S'agissant du personnel, ces nouvelles dépenses répondent à la nécessité de renforcer les moyens humains pour l'exercice de l'Autorité de gestion du FEDER d'une part, et par la mise en œuvre du dispositif de continuité territoriale, d'autre part. En outre, la nouvelle compétence imposée aux Régions pour la maintenance informatique des lycées a également nécessité la création de postes d'assistants techniques.

Les Commissions relèvent que la Collectivité régionale propose, en mouvements réels, un réajustement des recettes pour un montant total de 232,2 M€.

Les budgets annexes :

Les Commissions prennent acte de la mise en place de deux budgets annexes, dont : le premier, « Énergie » et le second, « DSP Région » correspond à la redevance perçue dans le cadre de l'exploitation de Stella (les autres redevances ayant été conclues avant le 1^{er} janvier 2014).

Les budgets dotés de l'autonomie financière :

Les Commissions rappellent le choix de la Collectivité régionale de suivre la gestion des programmes européens, dont elle assure la fonction d'Autorité de gestion (FEDER 2014-2020 et INTERREG V OI), dans des budgets distincts du budget principal et dotés de l'autonomie financière.

⁴ L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité.